

■ **FONDATION FRIBOURG OLYMPIC pour une ACADÉMIE DU BASKET**, à Fribourg, Boulevard de Pérolles 7, c/o Jean-Ludovic Hartmann, CH-217-3534648-8. Nouvelle fondation régie par les articles 80 et ss du CCS. Acte constitutif et statuts du 22.12.2005. But: a) promotion du basket en général par la création et le développement d'une Académie ouverte à tous les jeunes du Canton de Fribourg et d'ailleurs, notamment avec la collaboration de la Fédération Suisse du Basket; b) épanouissement des jeunes par la pratique du sport en général et du basket en particulier dans un but de santé publique; c) contribuer à diffuser auprès des jeunes et dans le public en général une image d'information de toutes natures, destinées à faire découvrir, à rendre attractif, à mieux connaître et comprendre le basket sous tous ses aspects. La fondation ne poursuit aucun but lucratif et n'exploite aucune industrie en la forme commerciale. Conseil de fondation: Piller Jacques, de Bonnefontaine, à Fribourg, président, et Andrey Raoul, de Hauteville, à Corminboeuf, vice-président, tous deux avec signature collective à deux; Hartmann Jean-Ludovic, de Fribourg et Villars-sur-Glâne, à Fribourg, Kuenlin Pascal, de Marly, à Marly, Perritaz Christian, de Villarlod, à Villarlod, et Ramuz Michel, de Saint-Aubin (FR), à Givisiez, sont membres du conseil, tous quatre avec signature collective à deux avec le président ou le vice-président. Réviseur: Progressia Société Fiduciaire et de Gestion SA, à Fribourg.

Journal no 5285 du 23.12.2005  
(03175002 / CH-217.3.534.648-8)